

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de GRAMAT

46500 (LOT)



SÉANCE PUBLIQUE
DU MERCREDI 14 DECEMBRE 2022
À 20h

Délibération 101 / 2022
(24^{ème} délibération de la séance)

EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
Municipaux en
Exercice : 27
Présents : 19
Votants : 21

Date de l'envoi et de
l'affichage de la
Convocation
07/12/2022

Date de l'affichage à
la Mairie du compte-
rendu de la séance :
16/12/2022

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi 14 décembre à 20h,
Le Conseil Municipal de la Commune de Gramat, régulièrement convoqué
s'est réuni à la Mairie de Gramat, sous la présidence de M. Michel
SYLVESTRE, en session ordinaire.

Formant la majorité des membres en exercice,

Etaient présents : SYLVESTRE Michel, DELEUZE Christian, MICHAUX
Martine, BACH Hélène, ROUQUIE Vincent, GARRIGUES Françoise,
GARBE Daniel, POIRRIER Michelle, LAVERGNE Frédéric, MAZEYRAC
Pierrick, THEPAULT Pascale, BRAMOND Philippe, ELIAS Marie-José,
CHAVET-JABOT Francis, ALIBERT Sylvie, GROUGEARD Michel,
BALLARIN Lydia, PELIGRY Alain, VERTES Alain ;

Absents représentés : PUECH Roland (donne pouvoir à SYLVESTRE
Michel), MAIGNE Solange (donne pouvoir à GARRIGUES Françoise) ;

Absents excusés : RUAUD Maria de Fatima, COQUEAU Stéphane,
MAURY Gaëlle ;

Absents : BORIS Yvette, MIAGKOFF-LAFEUILLE Benoît, CASTAGNE
Yoan.

Secrétaire de Séance : BACH Hélène

**OBJET : REHABILITATION DU BATIMENT HEBERGEANT LE DOJO, LES VESTIAIRES ET LES TRIBUNES DU STADE
DE RUGBY DE GRAMAT.**

Le Conseil Municipal a délibéré en février 2022 sur le projet de réhabilitation du bâtiment hébergeant le dojo, les vestiaires et la tribune du stade de rugby. La première demande de financement auprès de l'Etat n'ayant pas abouti et le contexte financier ayant évolué courant 2022, l'enveloppe financière du projet doit être revue à la baisse.

Pour rappel, le bâtiment héberge la tribune et les vestiaires du stade de rugby ainsi que le dojo qui date des années 1980 et qui n'a fait l'objet d'aucune rénovation récente. Il est non seulement en mauvais état mais la structure elle-même très dégradée a nécessité en 2021 la fermeture du site pour étude et consolidation. Une solution a été trouvée pour stabiliser temporairement la structure et permettre la reprise des activités sportives mais cette situation reste provisoire. L'absence d'alternative pour accueillir les activités de judo et de karaté couplée aux besoins de consolider et rénover les locaux destinés au rugby obligent la Commune à prévoir des travaux conséquents.

Monsieur le Maire a mandaté un bureau d'étude pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour procéder à un recadrage de l'enveloppe financière et accompagner la Commune dans la programmation, le recrutement d'un maître d'œuvre et le suivi global dudit projet.

Le scénario retenu comprend la rénovation de la charpente existante, la conservation des murs d'enceinte et des sols de la zone dojo permettant ainsi la requalification des volumes de cet espace et la possibilité de création de nouvelles annexes pour proposer des « vestiaires/sanitaires ». L'étage sera inchangé et les tribunes seulement rafraîchies. En rez-de-chaussée, les locaux du club de rugby seront réhabilités dans leur intégralité et certains seront déplacés pour des raisons techniques et d'aménagements.

• **Le planning envisagé est le suivant :**

actualisé avril 2022	nov-22	déc-22	janv-23	févr-23	mars-23	avr-23	mai-23	juin-23	juil-23	août-23	sept-23	oct-23	nov-23	déc-23	juil-24	juil-25
montage du dossier et recherche financements																
AMO																GPA
recrutement MOE																
Etudes Complémentaires MOE																
production APS et validation APD		APS	APD													
dépôt et obtention PC			D		O											
Procédures marchés de travaux																
démarrage des travaux																
fin des travaux																

• **Le budget d'investissement prévisionnel est le suivant :**

DEPENSES		RECETTES (financements)		
		AUTOFINANCEMENT	Part communale	233 091.00 € 25.6%
HONORAIRES AMO	67 000.00 €	CAUVALDOR	Fonds de concours	42 592.00 € 4.7%
HONORAIRES MOE	90 000.00 €	REGION OCCITANIE	Equipement territorial (15% mais plafond à hauteur EPCI)	42 592.00 € 4.7%
TRAVAUX HT	740 000.00 €	DEPARTEMENT	30% avec perfo énegetique jusq 500KE + 7,5% au-delà (base travaux +15% honoraires)	176 325.00 € 19.4%
ESTIMATION ETUDES DIVERSES	12 000.00 €	ETAT (DETR)	30% + 10 % PVD (base Travaux + 15% honoraires)	340 400.00 € 37.4%
		ETAT (ANS)	Rénovation énergétique 80% de certaines dépenses à évaluer en phase APD	74 000.00 € 8.1%
TOTAL DEPENSES HT :	909 000.00 €	TOTAL RECETTES HT :		909 000.00 € 100%

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **APPROUVE** la réhabilitation du bâtiment hébergeant la tribune, les vestiaires du stade de rugby et dojo ;
- **VALIDE** la nouvelle enveloppe financière et le plan de financement prévisionnel ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'ensemble des financements auprès des partenaires financiers ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,


Michel SYLVESTRE.

